

# CONSEIL MUNICIPAL D'AVANCON

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 FEVRIER 2016

Président : Monsieur Laurent NICOLAS

Secrétaire de séance : Madame Nathalie GIAIME (11/11)

Etaient présents : Mmes, GIAIME Nathalie, QUEYREL Nicole Mrs ALFONSE Joachim, ASTRION Julien, DANY Guy, EYRAUD Joël, JACOB Stéphane, NICOLAS Laurent, ROUAULT Samuel et VALLON Joël.

Absente excusée : Madame BOISSERENQ Josiane donne procuration à Monsieur NICOLAS Laurent.

Présence de : Monsieur VUILLERMOZ Pierre de l'Agence Départementale des Hautes-Alpes ONF.

La séance est ouverte à 20h45.

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal (11/11).

Départ de monsieur ROUAULT Samuel à 21 heures.

### **1- PROGRAMME TRAVAUX ONF année 2016 :**

\* Monsieur VUILLERMOZ prend la parole pour une présentation et rappel des fonctions de l'ONF.

\* Programme travaux ONF pour l'année 2016 :

Travaux connexes d'infrastructures : (curage des renvois d'eau – localisation : RF de Grands Bois et de Roumières).

Travaux d'entretien des infrastructures : (localisation : RF Grand Bois et de Roumières-entretien de sortie d'hiver- épierrage, entretien des fossés).

Montant total estimé : 3940 euros HT.

Voté 10/10 par les membres du conseil municipal.

### **2 – CENTRE DE GESTION TARIFICATION DE PRESTATION ASSISTANCE DE PREVENTION :**

Nouvelle tarification : prestation mission – Assistance de Prévention.

Le Centre de Gestion décide de modifier le tarif concernant la prestation « Mission Assistance de Prévention » à compter du 1 er janvier 2016, celle-ci passe de 20 euros à 25 euros de l'heure.

Voté 10/10 par les membres du conseil municipal.

### **3 – RPI LA BATIE-VIEILLE/RAMBAUD FRAIS DE FONCTIONNEMENT :**

Vu la convention relative à la participation aux dépenses de fonctionnement de l'école publique « RPI de la Batie-Vieille – Rambaud » accueillant des enfants des communes extérieures, le conseil municipal de la commune de la Batie-Vieille sollicite une contribution de la commune d'Avançon à hauteur de 2943.59 par enfant scolarisé à l'école du RPI de la Batie-Vieille-Rambaud pour l'année 2014-2015.

Après en avoir délibéré 10/10 le conseil municipal accepte de verser une participation financière de 2943.59 euros TTC par enfant en classe de maternelle (1 enfant concerné pour 2014-2015). Il autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à effectuer le paiement.

### **4 – REDUCTION TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE SECRETARIAT :**

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail du poste : Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe permanent à temps non complet (18h30 hebdomadaire au lieu de 20 heures).

Après comptabilisation des tâches du poste d'adjoint administratif, il s'avère que le temps de travail est bien supérieur aux besoins du poste.

L'agent reste au même grade, même échelon, même ancienneté et la rémunération sera calculée sur la base du nouveau temps de travail

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications le conseil municipal décide :

- La réduction du temps de travail à compter du 1<sup>er</sup> mars d'un emploi à temps non complet du poste adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe.
- De porter à compter du 1<sup>er</sup> mars de 20 heures à 18h 30 le temps hebdomadaire d'un emploi d'adjoint administratif.
- Précise que le salaire sera versé en fonction de la réduction du temps de travail soit 18.5/35.

Après en avoir délibéré, voté (10/10) par les membres du conseil municipal.

### **5 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Choix du géomètre pour le relevé topographique – réseaux transfert – Station d'épuration – Canalisation :

Monsieur le Maire rappelle que la 1<sup>ère</sup> tranche et la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux réhabilitation des réseaux humides et de l'enfouissement des réseaux secs dans le centre du village étant achevées, il faut poursuivre le programme d'investissement par la construction du réseau de transfert et de la station d'épuration.

Pour se faire une consultation des bureaux de géomètre a été faite, 3 bureaux ont été consultés (TOULEMONDE – BONTHOUX, SALLA-LECOMPTE et POTIN).

L'entreprise TOULEMONDE-BONTHOUX est la moins chère et propose les meilleurs délais d'intervention et de livraison.

Par conséquent, après en avoir délibéré 10/10 le conseil municipal accepte l'offre du bureau TOULEMONDE-BONTHOUX pour un montant de 3495 euros.

Fin la séance 23 heures